

Chers parents,

Dans le contexte COVID-19, je vous invite à lire attentivement les informations ci-dessous en vue de la rentrée 2020 de votre enfant. Ce protocole s'appuie sur le guide sanitaire de la rentrée scolaire élaboré par le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports paru le 26 août 2020 (consultable en ligne sur Eduscol ou le site de la Mairie).

### Modalités d'accueil des enfants :

Les enfants seront accueillis **de 8h50 à 9h10 à la porte d'entrée de l'école**. Les parents ne sont plus autorisés à entrer dans l'école. Cette règle est assouplie pour les premiers jours de septembre pour les enfants de Petite Section : chaque enfant de Petite Section pourra être accompagné jusqu'à sa classe par un (et un seul) parent.

Les enfants non inscrits à la cantine seront récupérés par leurs parents **entre 11h50 et 12h à l'entrée de l'école**.

Les enfants non inscrits à la cantine seront accueillis l'après midi **entre 13h20 et 13h30 à l'entrée de l'école**.

**Entre 16h20 et 16h30**, les enfants seront récupérés par leurs parents aux lieux suivants :

- **sortie de la classe de PS/ MS de Sophie JUAN au niveau du portail en bois proche de la porte d'entrée (côté école élémentaire).**
- **sortie de la classe de PS/MS de Laurent LIAUME au niveau du portail en bois en face du parking Saint Marcellin.**
- **sortie de la classe de GS de Laurence BERNARD par la porte d'entrée de l'école.**

Les parents sont invités à ne pas rester longtemps devant l'école afin d'éviter les attroupements.

### Consignes sanitaires :

**En cas d'apparition de symptômes COVID chez un enfant** (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, fièvre supérieure ou égale à 38 °C ), les parents s'engagent à **ne pas scolariser leur enfant**. L'enfant pourra être rescolarisé après avis médical écrit.

**Si des symptômes apparaissent chez un proche de l'enfant, l'enfant doit être déscolarisé en attendant les résultats du test du proche**. Si le test est positif, l'enfant doit être déscolarisé pendant 15 jours. Si le test est négatif, l'enfant peut réintégrer l'école, sur présentation d'avis médical.

Dans tous les cas ( COVID avéré ou suspicion chez l'enfant ou un proche), **l'école doit être informée très rapidement**.

Le strict respect de cette procédure permettra de limiter les risques et la propagation du virus dans l'école et dans les familles.

De la même façon, **s'il y a suspicion ou cas avéré dans l'école toutes les familles en seront informées dans de brefs délais**. Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

**Les parents sont priés de porter un masque devant l'école.**

Les **gestes barrières sont rigoureusement appliqués** à l'école : lavage des mains fréquents, désinfection des locaux deux fois par jour, limitation du brassage,...

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

La directrice, Sophie JUAN

**Coordonnées de l'école maternelle : téléphone 04.90.65.69.21**

**courriel [ce.0840910h@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.0840910h@ac-aix-marseille.fr)**